

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Georges-Philippe  
FONTAINE**

**N° 15**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 20/12/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2018  
(accusé de réception du 19/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions à diverses associations**

**La ville de Quimper accompagne les associations qui portent des projets et animations pour les Quimpérois et pour le développement des relations internationales.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser, au titre de l'année 2018, les subventions exceptionnelles suivantes (imputation budgétaire 020 6574 115) :

	Montants 2018 (subventions exceptionnelles)
- Comité de jumelage Quimper - Lavrio <i>Pour soutenir l'association dans l'organisation du 10<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre Quimper et Lavrio.</i>	2 000,00 €
- Association Cornouaille-Québec <i>Pour aider l'association afin que des étudiants Quimpérois bénéficient d'un emploi d'été dans une municipalité québécoise dans le cadre du programme Intermunicipalités.</i>	750,00 €